

Règlement du Jeu-Concours « #GenRobXmas »

1 OBJET

1.1 La société Génération Robots, SARL au capital de 250 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux, sous le numéro 504 878 315, ayant son siège social au 1 rue Théodore Blanc, Bâtiment L, 33049 Bordeaux Cedex France (ci-après dénommée « Génération Robots »), organise, exclusivement sur Internet, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque dénommé « GenRobXmas » (ci-après dénommé le « Jeu-Concours »). Ce Jeu-Concours n'est pas géré ou parrainé par Twitter. Les informations que vous communiquez sont fournies à Génération Robots et non à Twitter.

1.2 Le Jeu-Concours se déroule à compter du 03/12/2015 jusqu'au 15/12/2015, à 23h59, tous les jours. Il est accessible à l'adresse Internet suivante : <https://twitter.com/GenerationRobot> (ci-après dénommé le « Site »). Il consiste à se prendre en photo avec votre robot acheté chez Génération Robots et à la publier sur Twitter avec le hashtag «GenRobXmas». La photo la plus retweetée désignera le vainqueur du jeu-concours.

1.3 La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant (ci-après dénommé le « Participant »).

1.4 La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après dénommé le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Jeu-Concours.

2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Pourront participer au Jeu-Concours les personnes physiques majeures, particuliers, domiciliées en France métropolitaine (y compris la Corse). La participation de toute personne résidant dans les DOM-TOM ou hors de France ne pourra être prise en compte. En raison de la réglementation interdisant les dons effectués à des personnes dépositaires de l'autorité publique (article 433-1 du code pénal), toute personne investie par délégation de la puissance publique d'un pouvoir de décision et de contrainte sur les individus et sur les choses, en ce inclus notamment les fonctionnaires de l'Etat, les militaires et le personnel des établissements d'enseignement publics, ne pourra pas participer à ce Jeu-Concours dans l'exercice de ses fonctions, mais seulement à titre personnel comme toute personne non investie de ses fonctions.

2.2 Ne peuvent participer au Jeu-Concours les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

i) les mandataires sociaux et employés de Génération Robots ou de toute société affiliée (qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle) ;

ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours.

3 DEROULEMENT DU JEU-CONCOURS

3.1 Pour participer au Jeu-Concours, le Participant doit se prendre en photo avec son robot acheté chez Génération Robots et la publier sur Twitter avec le hashtag «GenRobXmas» afin d'être éligible à la sélection. Génération Robots se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque.

3.2 Seuls les Participants ayant tweeté correctement selon les conditions pourront s'enregistrer afin de participer au jeu-concours.

3.3 La participation au Jeu-Concours est limitée à 1 photo par participant.

3.4 Toute participation au Jeu-Concours ne sera considérée comme valide qu'à partir de l'instant où Génération Robots a pu valablement considérer le tweet du Participant.

3.5 La clôture des participations au Jeu-Concours aura lieu le 15/12/2015, à 23h59. Toute participation reçue par Génération Robots après cet instant ne sera pas prise en compte.

4 DESIGNATION DES GAGNANTS

4.1 La sélection du vainqueur sera effectuée à l'issue de la période de jeu, en prenant en compte l'ensemble des tweets valables, comportant le hashtag «GenRobXmas» associé à une photo prise avec un robot acheté chez Génération Robots.

4.2 Cette sélection désignera 1 Gagnant qui se verra attribuer un lot décrit à l'article 5.

4.3 Un même Participant ne peut gagner qu'une seule fois.

4.4 Il sera également désigné des gagnants de remplacement éventuels, pour le cas où il s'avérerait après vérification que le participant gagnant n'avait pas la qualité pour participer, avait fait une fausse déclaration, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le lot à une autre personne.

4.5 Du seul fait de l'acceptation de son lot le Gagnant autorise expressément Génération Robots à utiliser ses nom, prénom, image, photos, vidéos mises en ligne, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans le cadre de tout message/manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le Site et les autres sites de Génération Robots, en France et à l'étranger, pendant une durée de un an, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

4.6 En validant le téléchargement de sa photo/vidéo/texte, le Participant s'engage à notamment à :

- Ne pas diffamer, agresser, ni violer les droits des tiers,

- Ne pas reprendre tout ou partie du contenu d'œuvres préexistantes sans l'autorisation des titulaires des droits sur ces œuvres,
- Ne pas reproduire et/ou utiliser la marque, la dénomination sociale, le logo ou tout signe distinctif d'un tiers,
- Ne pas porter atteinte à la vie privée de personnes susceptibles d'être citées dans la vidéo,
- Ne pas contenir de mot ou propos obscènes ou contraires aux bonnes mœurs,
- D'une manière générale, ne pas transmettre des éléments qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits des tiers et notamment le droit des marques, le droit de la personne ou le droit d'auteur. Il doit s'agir d'une création d'œuvre nouvelle de la part du Participant. Ce qui exclut toute diffusion, imitation, compilation, reproduction ou représentation, intégrale, d'une œuvre déjà existante. Conformément à l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle, est un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. Par conséquent, Génération Robots se réserve le droit de retirer sur le champ et exclure du Jeu-Concours, tout contenu qui ne respecterait pas les limitations susvisées ou qui constituerait une atteinte ou une fraude aux droits des tiers et ce, de quelque nature que ce soit.

5 LES LOTS ET LEUR REMISE

5.1 Le Gagnant ainsi désigné se verra attribuer le lot décrit ci-dessous:

- 1 Makey Makey Kit, d'une valeur unitaire de quarante-neuf euros et soixante-sept centimes toutes taxes comprises (49.67€ TTC).

5.2 Le lot offert au Gagnant ne comprend que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Il ne peut donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sous réserve de la mise en œuvre éventuelle par le Gagnants, qui en fera son affaire personnelle, de la garantie du constructeur sur le matériel donné en lot.

5.3 Génération Robots se réserve le droit, le cas échéant, de remplacer tout lot annoncé par un autre lot de valeur au moins équivalente ou par sa contre-valeur en numéraire au choix de Génération Robots.

5.4 La valeur du lot est donnée à titre indicatif. Chaque revendeur est libre de fixer le prix de vente.

5.5 Le Gagnant se verra remettre son lot comme suit : Il sera informé dans la semaine suivant la sélection par message privé sur Twitter envoyé par @GenerationRobots des modalités de la remise de ce dernier auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier. Par ailleurs, le Nom du Gagnant sera publié sur les sites Internet suivants : <https://twitter.com/GenerationRobot> et <http://www.generationrobots.com> dans la semaine suivant le tirage au sort. Il recevra son lot, dans un délai 1 à 2 semaines après sa réponse.

5.6 Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Jeu-Concours n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

5.7 Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

6 LES FRAIS DE PARTICIPATION

Il est rappelé aux Participants que : l'opération objet du présent Règlement est gratuite et sans obligation d'achat, Génération Robots n'exigeant aucun paiement, ni aucun achat, pour y participer. En revanche, les frais éventuellement engagés par les Participants, au titre de leur connexion à l'Internet, au titre de tout affranchissement postal ou à quelque autre titre que ce soit, ne seront pas remboursés.

7 LIMITATION DE RESPONSABILITE

7.1 La participation au Jeu-Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

7.2 En conséquence, Génération Robots ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement du Jeu-Concours ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu-Concours ou ayant endommagé le système d'un Participant.

7.3 Il est précisé que Génération Robots ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des joueurs au Jeu-Concours se fait sous leur entière responsabilité.

8 CONVENTION DE PREUVE

8.1 Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, Génération Robots pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Génération Robots, notamment dans ses systèmes d'information.

8.2 Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Génération Robots dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

9 CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION

9.1 La responsabilité de Génération Robots ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu-Concours devait être modifié, écourté ou annulé. Génération Robots se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

9.2 Génération Robots se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

9.3 Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu-Concours sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou

plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu-Concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

9.4 En cas de manquement de la part d'un Participant, Génération Robots se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

10 DONNEES PERSONNELLES

10.1 Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978. Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, ainsi que de la faculté d'opposition à leur cession, en complétant le formulaire de demande en ligne sur le site de Génération Robots (<http://www.GénérationRobots.fr/contact>) ou en écrivant par courrier postal à : Génération Robots, 1 rue Théodore Blanc, Bâtiment L, 33049 Bordeaux Cedex (FRANCE).

10.2 Les données personnelles peuvent être utilisées par Génération Robots pour répondre aux demandes qui lui sont posées. Elles pourront également être utilisées pour proposer ses produits et ceux de ses partenaires, avec l'accord de chaque Participant donné par tout moyen, notamment au moyen de cases à cocher sur le formulaire de participation.

11 LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

11.1 Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

11.2 Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par Génération Robots, dans le respect de la législation française.

12 CONSULTATION DU REGLEMENT

12.1 Il est possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur le Site.

12.2 Le Règlement sera également adressé par courrier postal, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande expédiée par courrier postal au plus tard le 10/12/2015 à : Génération Robots France, 1 rue Théodore Blanc, Bâtiment L, 33049 Bordeaux Cedex (FRANCE).

12.3 Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu-Concours.